



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Sauvegarde du patrimoine arboré et usage de l'eau

Question écrite n° 31574

Texte de la question

Mme Sabine Thillaye attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique sur le besoin d'harmonisation entre la sauvegarde des plantations d'arbres, du patrimoine et des parcs et jardins et l'usage de l'eau en période de sécheresse. La France connaît de plus en plus de périodes de sécheresse, et la région Centre-Val-de-Loire comme le département d'Indre-et-Loire ne sont pas épargnés. Or plusieurs citoyens de la circonscription de Mme la députée ont interpellé l'Association régionale pour le fleurissement et l'embellissement des communes (ARF) afin de demander une restriction de l'arrosage en période estivale. En effet, on est convaincu qu'en période chaude ou de sécheresse, il est indispensable pour les services communaux comme pour les citoyens de restreindre l'utilisation d'eau. Néanmoins, tel que le remarque l'ARF dans un courrier, la reprise de jeunes plantations d'arbres requiert parfois un minimum d'arrosage pendant les premières années. Quant aux jardins remarquables, ils sont une expression du savoir-faire des filières horticoles et du paysage tourangeau. Aussi, elle l'interroge sur les réflexions menées et à mener pour les prochaines décennies quant à la sauvegarde du patrimoine floral et sa conciliation avec un réchauffement climatique inéluctable.

Données clés

Auteur : [Mme Sabine Thillaye](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (5^e circonscription) - Écologie Démocratie Solidarité

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31574

Rubrique : Eau et assainissement

Ministère interrogé : [Transition écologique](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 août 2020](#), page 5271

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)